



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES PROCEDURES PUBLIQUES

Affaire suivie par Mme Corine CATARINO
Tel : 02 32 76 53.86

corine.catarino@seine-maritime.gouv.fr

Dossier n° 20190462

Arrêté du

portant consultation du public sur la demande présentée par la SCEA DE LA CHATAIGNERAIE à LIMPIVILLE (exploitation d'un élevage existant de 200 vaches laitières)

La préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L515-28 et suivants et R515-68 et suivants;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 1^{er} avril 2019 nommant M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 19-149 du 4 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Bernard COUSIN, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 19-154 du 13 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu la demande du 08 novembre 2019, par laquelle la SCEA DE LA CHATAIGNERAIE dont le siège social est à LIMPIVILLE (76540) 600 Route de Bolbec sollicite l'enregistrement de l'exploitation d'un élevage existant de 200 vaches laitières situé à l'adresse précitée ;
- Vu les plans et autres documents joints à cette demande ;
- Vu l'avis de la direction départementale de la Protection des Populations du 13 novembre 2019 déclarant le dossier complet et régulier ;

sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} - Le dossier joint à la demande présentée par la SCEA DE LA CHATAIGNERAIE relatif à l'exploitation d'un élevage existant de 200 vaches laitières situé à LIMPIVILLE, 600 route de Bolbec - est mis à disposition du public du **lundi 30 décembre 2019 au lundi 27 janvier 2020 inclus (soit 4 semaines)** en mairie de LIMPIVILLE ainsi qu'en mairies d'Ypreville-Biville, Allouville-Bellefosse, Angerville-la-Martel, Bec-de-Mortagne, Daubeuf-Sierville, Hattenville, Les Trois-Pierres, Louvetot, Maulevrier-Sainte-Gertrude, Ourville-en-Caux, Rives-en-Seine (commune historique : Saint-Wandrille-Rancon), Sandouville, Thiergeville, Thietreville et Trémauville concernées par le rayon d'un kilomètre et/ou le plan d'épandage.

Cette activité relève de la rubrique suivante de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

2101-2b : Enregistrement
 Elevage de vaches laitières de 151 à 400 vaches
 (*Projet : 200 vaches laitières*)

Article 2 - Les personnes intéressées peuvent consulter le dossier aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, à la préfecture, à la mairie de LIMPIVILLE ainsi que dans toutes les communes concernées par le rayon d'affichage et/ou le plan d'épandage.

Un registre destiné à recevoir les observations et propositions du public, est ouvert pendant toute la durée de la consultation en mairie de LIMPIVILLE.

Les observations et propositions peuvent également être adressées **avant la fin du délai de consultation** :

- par correspondance à la préfecture de la Seine-Maritime, direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau des procédures publiques,
- par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr en précisant "*consultation du public – SCEA DE LA CHATAIGNERAIE à LIMPIVILLE*".

Article 3 - Un avis concernant cette consultation du public est publié, par voie d'affiches qui seront apposées aux lieux habituels d'affichage des actes administratifs et par tout autre procédé en usage dans la commune de façon à assurer une bonne information du public, par le maire de LIMPIVILLE et par les maires des communes susvisées.

Cet affichage a lieu 15 jours au moins avant la date d'ouverture de la consultation du dossier soit **avant le 16 décembre 2019**, pour y rester pendant toute la durée de celle-ci.

Cette formalité est justifiée par un certificat d'affichage de chaque maire après clôture de la consultation du public.

L'avis et la demande de l'exploitant sont mis en ligne sur le site internet de la préfecture, pendant toute la durée de cette consultation, à l'adresse suivante :

<http://www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Information-du-public-enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Consultations-du-public>

Il est procédé, par les soins du demandeur, dès le dépôt de sa demande et jusqu'à la fin de la consultation, à l'affichage d'un avis sur le site.

Cet avis est également publié, quinze jours avant l'ouverture de la consultation, dans deux journaux diffusés dans le département.

Article 4 - A l'expiration du délai de consultation du public, le registre est clos par le maire de LIMPIVILLE et transmis au préfet de la Seine-Maritime.

Article 5 - Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime, la sous-préfète du Havre, le sous-préfet de Dieppe, le maire de LIMPIVILLE, les maires des communes concernées et le responsable du projet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur sera adressée.

Rouen, le 26 novembre 2019

Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par délégation,
le directeur de la DCPAT

Bernard COUSIN

PREFECTURE de la SEINE-MARITIME
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau des procédures publiques - ☎ : 02 32 76 53.86

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SCEA DE LA CHATAIGNERAIE à LIMPIVILLE
Exploitation d'un élevage existant
de 200 vaches laitières

AVIS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du **26 novembre 2019**, le dossier présenté par la SCEA DE LA CHATAIGNERAIE dont le siège social est à LIMPIVILLE (76540) 600 route de Bolbec est mis à disposition du public du **lundi 30 décembre 2019 au lundi 27 janvier 2020 inclus** (soit 4 semaines) concernant l'exploitation d'un élevage existant de 200 vaches laitières situé à l'adresse précitée.

Cette activité relève de la rubrique **2101-2b** de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : *Enregistrement* : Elevage de vaches laitières de 151 à 400 vaches (*Projet* : 200 vaches laitières)

Pendant toute la durée de cette consultation, le dossier est déposé en mairie de LIMPIVILLE ainsi qu'en mairies d'Ypreville-Biville, Allouville-Bellefosse, Angerville-la-Martel, Bec-de-Mortagne, Daubeuf-Sierville, Hattenville, Les Trois-Pierres, Louvetot, Maulevrier-Sainte-Gertrude, Ourville-en-Caux, Rives-en-Seine (commune historique : Saint-Wandrille-Rançon), Sandouville, Thiergeville, Thietreville et Trémauville concernées par le rayon d'un kilomètre et/ou le plan d'épandage. Le public peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Un registre destiné à recevoir les observations et propositions du public est ouvert pendant cette période en mairie de LIMPIVILLE. Les observations et propositions peuvent également être adressées à la préfecture de la Seine-Maritime, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, bureau des procédures publiques - CS 16036 - 7, Place de la Madeleine - 76036 Rouen Cedex ou par voie électronique, avant la fin du délai de consultation, à l'adresse suivante :

pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr

en précisant "consultation du public – SCEA DE LA CHATAIGNERAIE à LIMPIVILLE ».

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant l'octroi, le réexamen ou l'actualisation de l'autorisation à l'issue de la consultation publique est le préfet de la Seine-Maritime.

Le présent avis sera affiché sur le territoire de toutes les communes susvisées, quinze jours au moins avant l'ouverture du délai de mise à disposition, et pendant toute la durée de celle-ci.

**PRÉFECTURE DE LA SEINE - MARITIME
D.C.P.P.A.T./BPP**

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**SCEA DE LA CHATAIGNERAIE à LIMPIVILLE
Exploitation d'un élevage existant de 200 vaches laitières**

AVIS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du **26 novembre 2019**, le dossier présenté par la SCEA DE LA CHATAIGNERAIE dont le siège social est à LIMPIVILLE (76540) 600 route de Bolbec est mis à disposition du public du **lundi 30 décembre 2019 au lundi 27 janvier 2020 inclus** (soit 4 semaines) concernant l'exploitation d'un élevage existant de 200 vaches laitières situé à l'adresse précitée.

Cette activité relève de la rubrique **2101-2b** de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : *Enregistrement* : Elevage de vaches laitières de 151 à 400 vaches (*Projet : 200 vaches laitières*)

Pendant toute la durée de cette consultation, le dossier est déposé en mairie de LIMPIVILLE ainsi qu'en mairies d'Ypreville-Biville, Allouville-Bellefosse, Angerville-la-Martel, Bec-de-Mortagne, Daubeuf-Sierville, Hattenville, Les Trois-Pierres, Louvetot, Maulevrier-Sainte-Gertrude, Ourville-en-Caux, Rives-en-Seine (commune historique : Saint-Wandrille-Rançon), Sandouville, Thiergeville, Thietreville et Trémauville concernées par le rayon d'un kilomètre et/ou le plan d'épandage. Le public peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Un registre destiné à recevoir les observations et propositions du public est ouvert pendant cette période en mairie de LIMPIVILLE. Les observations et propositions peuvent également être adressées à la préfecture de la Seine-Maritime, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, bureau des procédures publiques - CS 16036 - 7, Place de la Madeleine - 76036 Rouen Cedex ou par voie électronique, avant la fin du délai de consultation, à l'adresse suivante :

pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr

en précisant "consultation du public – SCEA DE LA CHATAIGNERAIE à LIMPIVILLE ».

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant l'octroi, le réexamen ou l'actualisation de l'autorisation à l'issue de la consultation publique est le préfet de la Seine-Maritime.

Le présent avis sera affiché sur le territoire de toutes les communes susvisées, quinze jours au moins avant l'ouverture du délai de mise à disposition, et pendant toute la durée de celle-ci.

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE
L'APPUI TERRITORIAL**

BUREAU DES PROCEDURES PUBLIQUES

Affaire suivie par Mme Corine CATARINO
Tel : 02 32 76 53.86
mel : corine.catarino@seine-maritime.gouv.fr

Dossier n° 20190462

ROUEN, LE 27 NOVEMBRE 2019

Le préfet de la région Normandie
Préfet de la Seine-Maritime

à

Monsieur le maire
de LIMPIVILLE

OBJET : CONSULTATION DU PUBLIC

Demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de
l'Environnement
* SCEA DE LA CHATAIGNERAIE

Je vous prie de trouver, sous ce pli, avec le dossier à mettre à disposition du public du lundi 30 décembre 2019 au lundi 27 janvier 2020 inclus, un registre et une copie de l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2019 concernant la demande présentée par la SCEA DE LA CHATAIGNERAIE, en vue de l'exploitation d'un élevage existant de 200 vaches laitières situé sur le territoire de votre commune, 600 route de Bolbec.

L'affiche jointe est à apposer aux lieux d'affichages habituels de la mairie **avant le 16 décembre 2019**. Vous pouvez, pour favoriser l'information du public et par les moyens dont vous disposez (bulletin municipal, panneaux lumineux, etc), informer vos administrés de la tenue de cette consultation.

Vous devrez, avant l'ouverture du délai de mise à disposition, ouvrir la page 1 du registre en y apposant votre signature. A l'expiration du délai de mise à disposition, vous devrez clore et signer la dernière page du registre et me transmettre l'ensemble du dossier.

Il vous appartient d'appeler votre conseil municipal à donner un avis sur la demande dès réception du dossier. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les 15 jours qui suivent la clôture dudit registre.

Je vous serais obligé de bien vouloir respecter les délais prévus par l'arrêté précité.

Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par délégation,
la cheffe de bureau,

Sandrine FLEURY

Copie : Sous-préfecture du Havre

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE
L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DES PROCEDURES PUBLIQUES

ROUEN, le 27 novembre 2019

Affaire suivie par Mme Corine CATARINO
Tel : 02 32 76 53.86
Mel : corine.catarino@seine-maritime.gouv.fr

Dossier n° 20190462

Le préfet de la région Normandie
Préfet de la Seine-Maritime

à

Madame et Messieurs les maires
(destinataires en annexe)

OBJET : CONSULTATION DU PUBLIC

Demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de
l'Environnement
SCEA DE LA CHATAIGNERAIE à LIMPIVILLE

Je vous prie de trouver, sous ce pli, avec le dossier à mettre à disposition du public du
lundi 30 décembre 2019 au lundi 27 janvier 2020 inclus, une copie de l'arrêté préfectoral du 26
novembre 2019 concernant la demande présentée par la SCEA DE LA CHATAIGNERAIE, en vue de
l'exploitation d'un élevage existant de 200 vaches laitières situé à LIMPIVILLE, 600 route de Bolbec.

L'affiche jointe est à apposer aux lieux d'affichages habituels de la mairie **avant le 16
décembre 2019**. Vous pouvez, pour favoriser l'information du public et par les moyens dont vous
disposez (bulletin municipal, panneaux lumineux, etc), informer vos administrés de la tenue de cette
consultation

**Il vous appartient d'appeler votre conseil municipal à donner un avis sur la
demande dès réception du dossier. Ne peuvent être pris en considération que les avis
exprimés au plus tard dans les 15 jours qui suivent la clôture de la consultation du public.**

Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par délégation,
la cheffe de bureau,

Sandrine FLEURY

*Copie : Sous-préfecture du Havre
Sous-Préfecture de Dieppe*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE
L'APPUI TERRITORIAL**

BUREAU DES PROCEDURES PUBLIQUES

ROUEN, le 27 novembre 2019

Affaire suivie par Mme Corine CATARINO
Tel : 02 32 76 53.86

corine.catarino@seine-maritime.gouv.fr

Dossier n° 20190462

(à l'attention de Mme Sylvie COSSIN)

Monsieur le directeur,

Je vous serais obligé de bien vouloir procéder à la confection de 3 affiches + 1 affiche plastifiée A2 sur fond jaune selon le modèle ci-joint relative à la demande présentée, au regard de la législation sur les installations classées par la SCEA de la CHATAIGNERAIE, en vue de l'exploitation d'un élevage existant de 200 vaches laitières à Limpiville.

La facture relative aux frais d'impression des affiches devra être adressée directement à la SCEA de la Chataigneraie – 600 route de Bolbec 76540 LIMPIVILLE (à l'attention de Mmes et Mrs RENAULT) – Tel : 02.35.28.21.88 ou 06.68.01.26.02 – gaecchataigneraie@orange.fr – SIRET : 48263498700010.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par délégation,
la cheffe de bureau,

Sandrine FLEURY

Monsieur le directeur de
la Société HELIO SERVICE
REPROGRAPHIE
16, rue Alfred Kastler
B.P. 331

76136 MONT SAINT AIGNAN

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE
L'APPUI TERRITORIAL**

BUREAU DES PROCEDURES PUBLIQUES

ROUEN, LE 27 NOVEMBRE 2019

Affaire suivie par Mme Corine CATARINO

Tel : 02 32 76 53.86

Mel : corine.catarino@seine-maritime.gouv.fr

Dossier 20190462

Monsieur le directeur,

Je vous serais obligé de bien vouloir insérer dans l'un des prochains numéros de PARIS-NORMANDIE (Edition du Havre), rubrique « *annonces judiciaires et légales* » en tout état de cause **avant le 16 décembre 2019**, l'avis au public ci-joint relatif à la demande présentée par la SCEA DE LA CHATAIGNERAIE, en vue de l'exploitation d'un élevage existant de 200 vaches laitières à Limpiville.

Vous voudrez bien me faire parvenir, dans les meilleurs délais, sous le timbre DCPPAT / bureau des procédures publiques (**à l'attention de Mme Corine CATARINO**), un exemplaire de ce journal dans lequel ce texte aura été publié.

La facture devra être adressée directement à la SCEA DE LA CHATAIGNERAIE – 600 route de Bolbec 76540 LIMPIVILLE (à l'attention de Mmes et Mrs RENAULT) – Tel : 02.35.28.21.88 ou 06.68.01.26.02 – gaecchataigneraie@orange.fr – SIRET : 48263498700010.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par délégation,
la cheffe de bureau,

Sandrine FLEURY

Monsieur le directeur de
PARIS NORMANDIE PUBLICITE
SERVICES Annonces Légales
133, Boulevard de Strasbourg
76066 LE HAVRE CEDEX

<http://www.normandielegaleplus.com>

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE
L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES PROCEDURES PUBLIQUES

ROUEN, LE 27 NOVEMBRE 2019

Affaire suivie par Mme Corine CATARINO
Tel : 02 32 76 53.86
Mel : corine.catarino@seine-maritime.gouv.fr

Dossier 20190462

Monsieur le directeur,

Je vous serais obligé de bien vouloir insérer dans l'un des prochains numéros de votre journal» rubrique « *annonces judiciaires et légales* » en tout état de cause **avant le 16 décembre 2019**, l'avis au public ci-joint relatif à la demande présentée par la SCEA DE LA CHATAIGNERAIE, en vue de l'exploitation d'un élevage existant de 200 vaches laitières à Limpiville.

Vous voudrez bien me faire parvenir, dans les meilleurs délais, sous le timbre DCPAT / bureau des procédures publiques (**à l'attention de Mme Corine CATARINO**), un exemplaire de ce journal dans lequel ce texte aura été publié.

La facture devra être adressée directement à la SCEA DE LA CHATAIGNERAIE – 600 route de Bolbec 76540 LIMPIVILLE (à l'attention de Mmes et Mrs RENAULT) – Tel : 02.35.28.21.88 ou 06.68.01.26.02 – gaechataigneraie@orange.fr – SIRET : 48263498700010.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par délégation,
la cheffe de bureau,

Sandrine FLEURY

Monsieur le directeur du
COURRIER CAUCHOIS
2 rue Edmond-Labbé
BP 129
76194 YVETOT CEDEX

pa@lecourriercauchois.fr

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE
L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DES PROCEDURES PUBLIQUES

ROUEN, le 27 novembre 2019

Affaire suivie par Mme Corine CATARINO
Tel : 02.32.76.53.86
corine.catarino@seine-maritime.gouv.fr

Dossier 20190462

Mesdames et Messieurs,

Suite à votre demande du 8 novembre 2019, j'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté du 26 novembre 2019 dont copie ci-jointe, j'ai fixé du **lundi 30 décembre 2019 au lundi 27 janvier 2020 inclus**, la consultation de votre dossier au public concernant l'exploitation d'un élevage existant de 200 vaches laitières à Limpiville, 600 route de Bolbec.

Je vous précise que les frais d'affichage dans la presse sont, conformément à la législation sur les installations classées (article R512-46-13 du code de l'environnement) à la charge du demandeur.

En conséquence, les factures correspondantes vous seront adressées directement par **Paris-Normandie** (133, boulevard de Strasbourg 76066 LE HAVRE Cedex) et le **et le Courrier Cauchois** - (2 rue Edmond Labbé - BP 129 - 76194 YVETOT CEDEX) en ce qui concerne les frais d'insertion dans la presse, et par **Hélio Service Reprographie** (16, rue Alfred Kastler - B.P. 331 - 76136 MONT SAINT AIGNAN) pour les frais d'impression des affiches. Ces factures devront être réglées dès réception.

Conformément aux dispositions prévues par la législation, je vous fais parvenir une affiche plastifiée annonçant l'ouverture de cette consultation. Il vous appartient d'apposer, **dès réception et jusqu'à la fin de la consultation**, cette affiche sur les lieux prévus pour la réalisation de votre projet, de manière visible et lisible de la voie publique.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par délégation,
la cheffe de bureau,

Sandrine FLEURY

Mesdames et Messieurs RENAULT
SCEA DE LA CHATAIGNERAIE
600 route de Bolbec
76540 LIMPIVILLE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE
L'APPUI TERRITORIAL**

BUREAU DES PROCEDURES PUBLIQUES

Affaire suivie par Mme Corine CATARINO
☎ : 02 32 76 53.86

corine.catarino@seine-maritime.gouv.fr

Dossier n° 20190462

INSTALLATIONS CLASSÉES

POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Communes de :

- | | |
|---------------------------|-------------------------|
| - LIMPIVILLE | - ALLOUVILLE BELLEFOSSE |
| - ANGERVILLE LA MARTEL | - BEC DE MORTAGNE |
| - DAUBEUF-SERVILLE | - HATTENVILLE |
| - LES TROIS PIERRES | - LOUVETOT |
| - MAULEVRIER STE GERTRUDE | - OURVILLE EN CAUX |
| - RIVES EN SEINE | - SANDOUVILLE |
| - THIERGEVILLE | - THIETREVILLE |
| - TREMAUVILLE | - YPREVILLE-BIVILLE |

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Désignation et emplacement de l'industrie projetée :

SCEA DE LA CHATAIGNERAIE à LIMPIVILLE
Exploitation d'un élevage existant de 200 vaches laitières à LIMPIVILLE

Le maire soussigné, certifie avoir fait afficher duau
l'avis au public annonçant la mise à disposition du dossier, au public **du lundi 30
décembre 2019 au 27 janvier 2020 inclus** sur la demande précitée.

Fait à _____, le _____

Le maire,
(Signature et cachet de la mairie)

NOTA : Ce certificat d'affichage doit être **daté et adressé à la fin de la consultation du public**
à la Préfecture de la Seine-Maritime

D.C.P.P.A.T. / Bureau des Procédures Publiques - CS 16036
76036 ROUEN CEDEX



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DES PROCEDURES PUBLIQUES

Affaire suivie par Mme Corine CATARINO

☎ : 02 32 76 53.86

corine.catarino@seine-maritime.gouv.fr

Dossier 20190462

INSTALLATIONS CLASSÉES

POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Communes de :

- | | |
|---------------------------|-------------------------|
| - LIMPIVILLE | - ALLOUVILLE BELLEFOSSE |
| - ANGERVILLE LA MARTEL | - BEC DE MORTAGNE |
| - DAUBEUF-SERVILLE | - HATTENVILLE |
| - LES TROIS PIERRES | - LOUVETOT |
| - MAULEVRIER STE GERTRUDE | - OURVILLE EN CAUX |
| - RIVES EN SEINE | - SANDOUVILLE |
| - THIERGEVILLE | - THIETREVILLE |
| - TREMAUVILLE | - YPREVILLE-BIVILLE |

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Désignation et emplacement de l'industrie projetée :

SCEA DE LA CHATAIGNERAIE à LIMPIVILLE
Exploitation d'un élevage existant de 200 vaches laitières à LIMPIVILLE

Le maire de _____ est prié de bien vouloir :

1°/ Faire afficher, **dès réception**, l'avis au public ci-joint annonçant la mise à disposition du dossier du **lundi 30 décembre 2019 au lundi 27 janvier 2020 inclus**

2°/ Retourner sans retard le présent volet à la préfecture, après l'avoir daté et revêtu de sa signature

3°/ Verser au dossier de mise à disposition du public, après la clôture, le certificat ci-joint dûment rempli, daté et signé

Le soussigné certifie avoir reçu les affiches et pièces annexées et fait procéder à l'affichage prescrit **avant le 16 décembre 2019.**

Fait à _____, le _____

Le maire,
(Signature et cachet de la mairie)



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DE LA COORDINATION DES
DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES PROCEDURES PUBLIQUES

Affaire suivie par Mme Corine CATARINO
☎ : 02 32 76 53.86
corine.catarino@seine-maritime.gouv.fr

INSTALLATIONS CLASSÉES

POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dossier 20190462

BORDEREAU ADRESSÉ A

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS
Avenue du Grand Cours
76107 ROUEN Cedex 1**

(à l'attention de M. Stéphane FOLLIN)

OBJET : Installations classées pour la protection de l'environnement
Consultation du public

SCEA DE LA CHATAIGNERAIE à LIMPIVILLE
Exploitation d'un élevage existant de 200 vaches laitières à LIMPIVILLE

NATURE DES PIECES :

Copie de l'arrêté préfectoral en date du 26 **novembre 2019** mettant le dossier à disposition du public du lundi 30 décembre 2019 au lundi 27 janvier 2020 **inclus**

MOTIF DE L'ENVOI :

A TOUTES FINS UTILES



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DE LA COORDINATION DES
DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES PROCEDURES PUBLIQUES

Affaire suivie par Mme Corine CATARINO
☎ : 02 32 76 53.86
corine.catarino@seine-maritime.gouv.fr

INSTALLATIONS CLASSÉES

POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dossier 20190462

BORDEREAU ADRESSÉ A

SOUS-PREFECTURE du HAVRE
76600 LE HAVRE

SOUS-PREFECTURE de DIEPPE
76200 DIEPPE

OBJET : Installations classées pour la protection de l'environnement
Consultation du public

SCEA DE LA CHATAIGNERAIE à LIMPIVILLE
Exploitation d'un élevage existant de 200 vaches laitières à LIMPIVILLE

NATURE DES PIÈCES :

Copie de l'arrêté préfectoral en date du **26 décembre 2019** mettant le dossier à disposition du public du lundi 30 décembre 2019 au lundi 27 janvier 2020 **inclus**

MOTIF DE L'ENVOI :

A TOUTES FINS UTILES

Liste des destinataires :

- Monsieur le maire de LIMPIVILLE
- Monsieur le maire d'ALLOUVILLE-BELLEFOSSE
- Monsieur le maire d'ANGERVILLE LA MARTEL
- Monsieur le maire de BEC DE MORTAGNE
- Monsieur le maire de DAUBEUF SERVILLE
- Monsieur le maire d'HATTENVILLE
- Monsieur le maire des TROIS PIERRES
- Monsieur le maire de LOUVETOT
- Madame le maire de MAULEVRIER SAINTE GERTRUDE
- Monsieur le maire d'OURVILLE EN CAUX
- Monsieur le maire de RIVES EN SEINE
- Monsieur le maire de SANDOUVILLE
- Monsieur le maire de THIERGEVILLE
- Monsieur le maire de THIETREVILLE
- Monsieur le maire de TREMAUVILLE
- Monsieur le maire d'YPREVILLE-BIVILLE